

gouvernement cette nouvelle convocation et de n'avoir pas prononcé immédiatement la dissolution du conseil municipal.

Il n'aurait pas fallu également rester si longtemps sans présenter à l'Assemblée un projet d'organisation municipale spéciale pour la ville de Paris.

Le parti bonapartiste, déjà divisé par le prince Napoléon, est à la veille, dit-on, d'éprouver un nouveau et plus grave déchirement. Le jeune prince impérial, conseillé par quelques amis imprudents, voudrait, le 16 mars prochain, proclamer sa majorité effective et en exercer le pouvoir. L'impératrice, au contraire, croirait utile, dans l'intérêt même du jeune prince, d'en garder encore la tutelle. Si le prince persiste, il y aura, d'un côté ses partisans, et, de l'autre, ceux de l'impératrice.

C'est l'influence bonapartiste, assure-t-on, qui aurait obtenu la disgrâce du général Pourcet.

Un comité bordelais a offert la candidature au maréchal Canrobert, en remplacement de M. Larrieu, décédé. Les amis du maréchal ne pensent pas qu'il accepte.

La discussion sur les nouveaux impôts prendra une quinzaine de jours. M. Magne doit déclarer à la tribune qu'il a proposé des impôts productifs et non pas fictifs comme ceux des matières premières. Ce sera pour M. Thiers l'occasion de prendre la parole; il ne fera aucune allusion politique et se tiendra exclusivement sur le terrain financier; il doit combattre spécialement l'impôt sur la cristallerie et la verrerie.

La commission des lois constitutionnelles a examiné un nouveau projet présenté par M. Dufaure. Le projet tend à ne laisser voter les arrondissements par scrutin de liste que dans les arrondissements auxquels plusieurs députés sont attribués, mais laisse les arrondissements qui n'ont droit qu'à un député en dehors de tout système de groupement.

M. Combarieu donne connaissance d'un tableau de circonscription fixant le groupement des différents arrondissements. Sur la proposition de M. de Meaux, ce tableau sera demandé par voie administrative.

La question du vote obligatoire est discutée. Elle est combattue par M. Grivart et défendue par M. Antonin Lefebvre-Pontalis. La commission se prononce contre le vote obligatoire.

DE SAINT-CHÉRON.

M. Bottieau, député du Nord, a été nommé rapporteur pour la proposition Fresneau qui a été rejetée à l'unanimité. Cette proposition est relative à la réglementation du droit d'interpellation.

La Gazette de Strasbourg nous apprend que dans son audience du 28 janvier, la chambre correctionnelle du tribunal de Strasbourg a condamné le gérant de l'Ami du Peuple, organe catholique alsacien, à 100 fr. d'amende et éventuellement à 21 jours de prison; l'imprimeur a été condamné à 150 fr. d'amende et éventuellement à 30 jours de prison. De plus le journal a été suspendu pour 2 mois.

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin à 9 heures, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. Le maréchal, dont plusieurs journaux ont annoncé le départ pour le Loiret, a fait simplement hier dans l'après-midi une promenade dans les environs de Versailles. Il était rentré vers 3 heures à l'hôtel de la présidence. Le bruit répandu hier, dans les couloirs de l'Assemblée, de la démission de la municipalité de Bordeaux, ne s'est pas confirmé.

La Patrie apprend qu'une députation de Bordelais est arrivée à Paris pour offrir la candidature aux prochaines élections à M. le maréchal Canrobert, en remplacement de M. Larrieu, décédé. M. le maréchal Canrobert ne se serait pas encore prononcé.

L'Ordre annonce de source certaine la publication d'un nouvel écrit de M. le général La Marmora relativement à l'incident soulevé par les dépêches du général Govone.

Un détail assez piquant de la séance qui a eu lieu hier à l'Académie française, c'est que Victor Hugo, qui n'avait pas mis les pieds au palais Mazarin depuis vingt-trois

— Aidez-moi, me dit l'homme sèche-ment.

Eperdu, je me penchai et je reçus, sur mes bras tremblants, le pauvre corps inerte.

Liemann se releva sur un genou et fixa sur sa femme des yeux hagards.

Je l'avais déposée sur le rebord du tableau, les épaules appuyées à un arbuste, la tête un peu soulevée et je cherchais dans ses yeux grands ouverts, un signe de vie que son poids n'indiquait pas.

L'homme suspendit sa lanterne à une branche et brusquement, sans parler, il essaya une friction rapide en imprimant à l'infortunée quelques secousses courtes et répétées.

— Emporçons-la, dis-je avec une terreur croissante.

— Où cela? Non... non, sauvez-la, cria presque M. Liemann en s'accrochant à mon bras.

Je le repoussai avec dégoût.

— Vous savez qu'elle est morte, articula froidement l'inconnu.

Morte!... Mais elle n'avait séjourné que quelques minutes dans l'étang!... mais elle était si forte!... morte!

L'incrédulité et l'épouvante de ma physionomie le frappèrent sans doute.

Il reposa sa tête pâle, écarta les cheveux près de la tempe droite et me montra une profonde déchirure.

Dans sa chute inexplicable, Laurence avait porté contre un de ces petits rochers, et son front avait été heurté, qui

ans, s'est vu arrêter à la porte par l'huissier de service qui lui a demandé qui il était.

Le comte de Paris et le duc de Penthièvre revenant de Nice, sont repartis le 28 de Toulon retournant à Paris.

M. le duc de Montpensier a débarqué avant-hier à Calais, venant de Londres, et se rendant à Paris, où il est arrivé ce matin.

On annonce la grossesse de M^{lle} la comtesse d'Eu, princesse Impériale du Brésil. — On sait que la princesse est en ce moment en France avec son mari, fils aîné de M. le duc de Nemours. Or, la loi brésilienne veut que l'héritier du trône naisse sur le territoire brésilien. D'un autre côté, les médecins pensent qu'une longue traversée en mer, dans l'état où se trouve la princesse, pourrait être fort dangereuse. Il est donc probable que M^{lle} la comtesse d'Eu s'installera, au moment de ses couches, à la légation du Brésil, qui, en vertu du principe de l'exterritorialité, est considérée comme territoire brésilien.

D'après le rapport présenté à M. le président de la République par le général Appert les conseils de guerre avaient encore, au 15 janvier, 350 dossiers à examiner. On pense que les conseils que guerre auront terminé leur œuvre à la fin de mai.

L'Égalité publie un arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône interdisant la vente sur la voie publique dans tout le département du journal la Jeune République, petit journal hebdomadaire.

L'arrêté est motivé par un article sur Jésus-Christ, attendu qu'il constitue un outrage aux mœurs et à la religion.

L'Égalité annonce que la Jeune République cesse volontairement de paraître, attendant des temps meilleurs. C'est la vingt-troisième feuille radicale morte à Marseille depuis l'état de siège établi en 1871.

Les préliminaires de la Guerre de 1866. D'APRÈS UNE RÉCENTE PUBLICATION DU GÉNÉRAL LA MARMORA

(Suite.) Voir le Journal de Roubaix d'hier.

Nous croyons que si l'Empereur avait exigé de l'Italie l'acceptation des offres de l'Autriche, le général La Marmora aurait trouvé le moyen de se dégager avec la Prusse; il l'aurait fait d'autant plus facilement, qu'à ce moment M. de Bismarck déclarait à M. de Barral que, « d'après la lettre du traité du 8 avril, la Prusse n'était pas strictement tenue à attaquer l'Autriche, si l'Autriche attaquait l'Italie. » M. de Barral eut même envie de répondre que « l'Italie n'était pas non plus tenue à attaquer l'Autriche, si l'Autriche attaquait la Prusse, » et M. de La Marmora de trouver la réponse « très opportune » et de faire remarquer que « l'on n'aurait pas manqué de subtilités à opposer à celles de la Prusse (1). » On n'aurait pas manqué non plus de « subtilités » pour se dégager.

Ce n'est donc pas seulement la « question d'honneur et de loyauté » qui guidait le gouvernement italien; il y avait de plus sa confiance dans l'appui de la France si imprudemment promis; il y avait aussi un sentiment moins avouable, que M. Nigra, « familier des Tuileries », expose dans sa lettre déjà citée : « La Vénétie étant à la France, nous contractons envers cette dernière une nouvelle et très-grande obligation... La France, je parle de la nation et non pas de l'Empereur, qui est et sera toujours ami de l'Italie (2), fera passer sur nous, d'une façon intolérable, son nouveau bienfait (3). »

Malgré tout cela, si l'Empereur l'avait voulu, l'Italie, suivant un mot du général La Marmora, aurait été paralysée, et la guerre aurait eu lieu seulement entre l'Autriche et la Prusse. Mais une configuration générale pouvait bien paraître plus avantageuse à l'Empereur pour examiner la différence qui existait entre les frontières de la France en 1814 et en 1866. Cela seul peut

(1) La Marmora, p. 223.

(2) Nous signalerons cette distinction parfaitement justifiée, entre la nation et l'Empereur.

(3) Id., p. 220.

ornent les pièces d'eau.

Sans rien objecter, écrasé par l'évidence, je relavais la pauvre femme pour l'emporter au château. L'homme prit la lanterne et marcha le premier. M. Liemann, aplati sur le sol, ne bougea pas. — Suivez-nous, au moins, lui dis-je avec rudesse.

Il se releva et nous suivit avec des gémissements nerveux et bruyants indignes d'une grande douleur.

Les bruits de la fête avaient empêché le cri de Laurence et mes appels réitérés d'être entendus du château. On y dansait toujours. Je reconnus cette même valse mélodieuse et entraînante qui emportait tout à l'heure Laurence dans le tourbillon.

L'homme, qui paraissait bien connaître le parc, avait pris un sentier direct qui nous conduisit en quelques minutes aux terrasses illuminées.

Le vestiaire était ouvert. On n'y voyait personne que les domestiques de service. J'y entrai pour y déposer mon fardeau.

— Un médecin! fut ma première parole.

Tandis qu'une femme de chambre s'évanouissait, un valet de pied s'enfuyait en criant, un autre sortit pour chercher du secours.

Quelques invités survinrent. Le docteur Pogselier, de la cour impériale et royale de Vienne, accompagnait sa fille.

Il s'approcha et s'approcha

expliquer comment le gouvernement français, dont par deux fois le gouvernement italien a dédaigné les avis et les offres, lui a continué son appui.

Ce qui nous confirmerait dans cette idée que l'Empereur attendait de la guerre prévue un remaniement de nos frontières, et à cause de cela acceptait si facilement la résistance du général La Marmora, c'est que dans un discours prononcé à Auxerre, le 7 mai, il déclarait « détester ces traités de 1815 dont on voulait faire l'unique base de notre politique extérieure. » Hélas, les traités de 1815, que nous devons à la criminelle folie connue sous le nom de retour de l'île d'Elbe, ont maintenant fait place à d'autres traités, que la guerre de 1866, certainement voulue par Napoléon III, n'a pas pu contraindre à amener.

Une dernière et curieuse citation avant de terminer avec cet incident. Le général Govone était venu à Paris, et « il lui semblait impossible que l'Empereur, attaqué comme il l'était par les journaux et à l'Assemblée, n'en vint pas à poser à l'Italie un dilemme : Ou l'Italie fera à ma guise aura certainement la Vénétie, ou bien l'Italie fera à sa guise, et alors je conserverai la Vénétie que l'Autriche me cède (1). » Les personnes les plus intéressées voyaient ce qu'il ne voulait pas voir le gouvernement impérial.

Nous arrivons à un nouvel incident, déjà connu celui-là. Le désarmement ayant échoué, les puissances neutres eurent l'idée d'un congrès; le général La Marmora, pour ménager l'Empereur, dont il appréciait les généreuses dispositions « à l'égard de l'Italie, se montrait tout disposé à accepter ce congrès dans la dépêche par laquelle refusait de se dégager de l'alliance prussienne. Le congrès fut également accepté par la Prusse, et l'Autriche seule le rendit impossible par les conditions qu'elle posa.

Telle est du moins la version qui a couru partout. En allant au fond des choses, il se trouve que la Prusse et l'Italie avaient tout intérêt à accepter un congrès évidemment dirigé contre l'Autriche, et que cette dernière puissance était parfaitement fondée ne pas accepter sans conditions. Quelques détails suffiront pour établir ces faits.

D'après un télégramme de M. Nigra, date du 11 mai, voici quelles étaient d'abord les idées de l'Empereur :

« Le gouvernement français propose un congrès pour trois questions, savoir : Vénétie, Schleswig, et réforme de la confédération germanique.

« Les idées de l'Empereur seraient la cession de la Vénétie à l'Italie, de la Silésie à l'Autriche; la Prusse aurait les duchés et quelques principautés germaniques de convenance.

« Sur le Rhin on établirait trois ou quatre petits duchés faisant partie de la confédération germanique, mais sous la protection de la France.

« Les princes germaniques déposés par la Prusse iraient dans les principautés du Danube (2).

« Comme le faisait remarquer M. Nigra, ces idées ne pouvaient être acceptées, et dès le premier jour, sur l'opposition de l'Angleterre, on renouait à placer des princes germaniques dans les Principautés danubiennes où s'était établi un Hohenzollern, avec la connivence du gouvernement impérial. On a dit, et c'est peut-être la son excuse pour bieu des actes politiques, que l'empereur Napoléon III vivait beaucoup au pays des chimères; c'est de ce pays qu'il a été rapporté le plan que lui prête M. Nigra.

« Quoi qu'il en soit, au bout de quelques jours, le congrès devait se réunir pour trancher ces trois questions : les duchés, la réforme de la confédération germanique, le différend austro-italien; on avait substitué cette formule au mot Vénétie pour ménager l'Autriche. L'Italie, prévenue de divers côtés qu'elle aurait la Vénétie, et préférant la tenir d'un congrès plutôt que de la France, maintint son acceptation; la Prusse accepta également, mais à condition que la conférence serait courte et que ses armements ne seraient pas arrêtés; l'Autriche, plus loyale et plus digne, n'accepta le congrès qu'à condition qu'on « exclurait des délibérations toute combinaison qui tendrait à donner

(1) Id., p. 223.

(2) Id., p. 230.

vivement, tandis que les nouveaux arrivés l'entouraient dans un silence stupéfié.

La pauvre jeune femme, étendue sur un sofa de satin rouge, qui faisait ressortir l'effroyable pâleur de ses traits, était enveloppée de ses longs vêtements inondés comme d'un poétique suaire.

Sa couronne de bal pendait, brisée, flétrie, mêlée aux bouches déroulées; les diamants de son corsage, arrachés par la main impatiente du docteur, gisaient sur le tapis.

Mais le savant praticien s'arrêta tout à coup dans son examen, releva les cheveux, considéra la plaie de la tempe, et, comme l'inconnu de l'étang, murmura à son tour :

— Mon Dieu!... elle est morte.

Le duc de X... suivi de la duchesse et d'une foule palpitante de curiosité, entra dans ce moment.

J'étais si troublé, si affligé, que je n'entendis que vaguement les exclamations, les questions, les commentaires qui se croisaient.

M. Liemann était tout à fait incapable de rien expliquer. Il l'aurait pu, du reste, que personne ne songeait à l'interroger. C'était sur moi, tout mouillé encore du contact de ce pauvre corps glacé, que se portaient les regards. C'était l'inconnu qui répondait.

à un des Etats invités un agrandissement territorial ou un accroissement de puissance. De plus, elle faisait remarquer que le gouvernement pontifical devait être convié à prendre part à des délibérations concernant le différend italien et que « Sa Sainteté avait le droit incontestable de faire entendre sa voix dans une réunion qui devait s'occuper des affaires d'Italie. » Si la note fort digne de M. de Mensdorff-Pouilly a fait échouer le congrès, c'est que suivant l'expression de M. de Bismarck, il était mort-né, et cette note n'a été qu'un prétexte.

Des lors la guerre était imminente, ce n'était plus qu'une question de jours, et l'alliance prussienne n'était définitive.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. L'Assemblée décide que la nomination de la commission du budget de 1875 par les bureaux aura lieu jeudi prochain. La séance est levée à 6 h.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

On écrit d'Arras, au journal le Charbon :

« Dans les bassins d'Anzin et de Denain, l'extraction peut être évaluée à mille tonnes par jour. C'est relativement peu de choses, mais comme les demandes sont fort restreintes en ce moment, les compagnies ne veulent pas augmenter leur stock, qui est du reste insignifiant, et profitent de la stagnation des affaires pour effectuer quelques travaux préparatoires. Pas de chômages d'ouvriers; on les emploie, comme je viens de le dire, à travailler au matériel de la mine.

« Les Compagnies, comme on peut le penser, font actuellement très peu de marchés ou pas. On a cependant connaissance d'un marché de 300 tonnes par mois, conclu entre la Compagnie d'Anzin et un maître de verrerie de Fresnes, à raison de 20 francs la tonne pour du tout-venant gras. La Compagnie d'Anzin expédie en moyenne 500 tonnes de charbon par bateau et à peu près autant par chemin de fer. Nous savons ici que les expéditions de la Belgique sont presque nulles. Le marché est ici, comme en Belgique, entièrement à la baisse et

incombait la responsabilité de la guerre de 1866; de l'examen des faits il ressort avec évidence que cette responsabilité incombait à l'empereur Napoléon III, qui, jusqu'au dernier moment, a pu empêcher ce conflit.

A. RASTOUL.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du vendredi 30 janvier.

La séance est ouverte à 2 h. 30. La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

L'Assemblée discute un projet de loi portant ouverture au ministère des finances de crédits supplémentaires sur l'exercice 1873.

M. WILSON combat ce projet et demande une demande une réduction de 10,000 fr. sur le chiffre du matériel des finances.

La prise en considération de cet amendement est mise aux voix et rejetée.

Les divers crédits supplémentaires sont successivement adoptés.

L'ensemble du projet est adopté par 417 voix contre 52.

L'Assemblée passe à la discussion d'un projet qui tend à élever exceptionnellement de 47,000 fr. le crédit du chap. 3 (cardinaux, archevêques et évêques) du budget des cultes.

M. LANGLOIS demande quelles sont les motifs qui rendent cette augmentation nécessaire.

M. le rapporteur BARDOUX répond que le nombre des vacances auxquelles l'Etat a à pourvoir dans le personnel épiscopal nécessite cet excédant de dépenses.

Le projet est adopté par 449 voix contre 97.

L'Assemblée passe à la discussion des nouveaux impôts.

M. MAGNE, ministre des finances, formule trois principes sur lesquels le gouvernement et la commission sont d'accord :

1° La nécessité d'assurer à partir du budget de 1874, l'équilibre entre les recettes et les dépenses;

2° La nécessité de faire face, à l'aide de ressources permanentes et renouvelables, à des dépenses renouvelables et permanentes.

3° La nécessité d'écartier tous les moyens artificiels et notamment l'emprunt sous toutes ses formes.

Le ministre des finances combat énergiquement l'amendement de M. Keller et celui de M. Léon Say, qui tendent l'un et l'autre à réduire l'amortissement annuel de la dette envers la Banque.

M. MAGNE déclare que cette combinaison ne serait qu'un emprunt déguisé et qu'il est indispensable de recourir à l'impôt.

Le ministre s'attache à démontrer que la commission n'aurait pas dû repousser les décimes sur les sels, la petite vitesse, le timbre des effets de commerce, l'alcool, les viandes salées et la verrerie.

M. MAGNE conclut en disant que le Trésor n'est pas un ennemi, car lorsqu'il souffre, tous les intérêts souffrent. (Vifs applaudissements.)

M. LÉON SAY déclare que son amendement n'implique pas une question préjudicielle.

L'orateur ajoute qu'il épargne à l'Assemblée la nécessité de voter de mauvais impôts, et qu'il n'a pas trouvé pas d'autres

On lit dans le Journal de Florence du 28 :

La santé de l'excellent ambassadeur de France près le Saint-Siège va se rétablissant chaque jour, à la grande satisfaction des Romains qui sachant l'estime et la tendresse du Pape pour M. de Corcelle, entourent son nom de leur respect. On raconte que le St-Père a publiquement parlé de ce personnage dans les termes les plus affectueux et les plus flatteurs, le désignant par ces paroles : « Mon ami l'ambassadeur de France. »

D'après des informations que nous avons lieu de croire certaines, la réunion des troupes de la région au camp d'Illefontaine, depuis le mois d'avril jusqu'au mois de septembre, serait chose décidée. — Les troupes y viendraient au nombre de 21,000 hommes, à trois reprises différentes, soit 7,000 hommes à la fois. — Chaque corps resterait au camp pendant un mois et demi environ pour exécuter les manœuvres d'ensemble. — L'infanterie serait logée sous la tente et dans les baraques actuelles. — La cavalerie serait cantonnée dans les environs. — On nous assure que le camp serait commandé par le général Clinchant.

Il est question de créer des enveloppes postales spécialement réservées aux sous-officiers et aux soldats de l'armée au prix égal du sou de poche alloué aux soldats. Cette enveloppe serait d'une nuance particulière et sous le titre de Correspondance militaire, qui figure sur les lettres imprimées sur le haut de